



**Interpellation selon la LGC :**

08 - INT - 125

La Chancellerie fédérale annonce l'ouverture de la consultation fédérale sur le Programme d'élimination des goulets d'étranglement autoroutier pour le mois prochain.

Dans cette perspective pour ainsi dire immédiate, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- a) le Conseil d'Etat est-il au courant des échéances quant au programme d'élimination des goulets d'étranglement autoroutier ?
- b) le Conseil d'Etat entend-il prendre position sur ce programme conformément au postulat Dufour adopté par le Grand Conseil ?
  - si oui, comment ?
  - si non, pourquoi ?
- c) Le Conseil d'Etat entend-il annoncer son concept global en matière d'infrastructure comme d'autres cantons l'ont déjà fait dans le cadre de la future consultation fédérale et de la mise en application de la nouvelle loi fédérale sur les infrastructures ?

Eric Bonjour, député

Puidoux, le 9.9.2008